



Évreux, le 30/08/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de méthaniseur à Prey

Dans le cadre du projet de méthanisation sur la commune de Prey, différentes voix se sont élevées afin de souligner une supposée incohérence des actions engagées par la Préfecture

En réponse, le Préfet de l'Eure rappelle que des procédures distinctes sont actuellement en cours.

- D'une part, le **permis de construire a été délivré** en compatibilité avec les documents d'urbanisme de la commune et du code de l'urbanisme. Cependant, ce document n'est pas suffisant en soi pour la mise en exploitation de l'installation.
- D'autre part et en parallèle une **demande d'autorisation d'exploitation a été soumise aux services de l'État** par le demandeur au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

A ce titre, une consultation du public est lancée à partir du 2 septembre 2019. La décision d'autorisation sera prise à l'issue de cette procédure et pourrait être, en cas d'avis négatif à l'issue de l'enquête, de nature à remettre en cause l'effectivité du permis de construire

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr